



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 20 JUIN 2024

DEL2024-95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DEL2024_02 en date du 21 janvier 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°DEL2024_93 en date du 20 juin 2024 approuvant le compte administratif pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°DEL2024_94 en date du 20 juin 2024 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Considérant que le budget supplémentaire est la première décision modificative de l'exercice ;

Considérant que le budget supplémentaire intègre d'une part, la reprise des résultats et des restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2023 et, d'autre part, l'ensemble des recettes et dépenses nouvelles constatées ou à prendre en compte depuis le vote du budget primitif ;

Considérant le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er} :

Le budget supplémentaire 2024 est adopté, arrêté en dépenses et recettes à la somme de + 12 793 211,13 €, dont 8 669 896,23 € pour la section d'investissement et 4 123 314,90 € pour la section de fonctionnement.

Publication le 27 juin 2024
Télétransmission en Préfecture le 27 juin 2024

Article 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis.

Article 3 :

La présente délibération sera publiée dans le recueil des actes administratifs et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 29

Abstention: 6 MME. Téli-Shéri Diop, M. Yohan Sales Salada, M. Pascal Kouppé De K Martin, MME. Christelle Vétill, MME. Gémila Bédar, M. Mohamed-Fily Diaouné

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Conseiller départemental



Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Madame Bennacer, Monsieur Helbling, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Rahouani, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Madame Le Moal, Monsieur Timba, Madame Pavilla, Monsieur Jovenelle, Madame Ahamada, Monsieur Muzzamil, Monsieur Jacqueray, Monsieur Potel, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétit, Monsieur Colak, Monsieur Diaouné, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

• Madame Kenniz	par Monsieur Pernot
• Monsieur Rastocle	par Monsieur Colak
• Madame Diop	par Monsieur Kouppé De K Martin
• Monsieur Petrose	par Madame Bennacer
• Monsieur Marthely	par Monsieur Timba
• Madame Sefaihi	par Monsieur Helbling
• Madame Haque	par Monsieur Alloncius
• Monsieur Lahitte	par Madame Haneefa
• Madame De Gelibert	par Madame Le Moal
• Monsieur Sales Salada	par Monsieur Diaouné
• Madame Miret	par Monsieur Carre
• Madame Minic	par Monsieur Rahouani
• Madame Bédar	par Monsieur Potel

ETAIENT ABSENTS :

- Madame Noël
- Monsieur Aid
- Monsieur Loimon
- Madame Hachelaf

Christian PERNOT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE

